

Informations juridiques pour les 6 jeunes concernés par le questionnaire détaillé et le questionnaire VQS-Données de cadrage

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (Visa n°2024X071SA du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2024 – Arrêté en date du 26/09/2024.)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est responsable du traitement de données mis en œuvre dans le cadre de cette enquête sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu du e) du 1. de l'article 6 du RGPD.

Les données recueillies concernant le jeune, ou l'enfant, sont : son identité, son sexe, sa date et son lieu de naissance, son numéro INSEE, ses déficiences et incapacités (limitations fonctionnelles, handicap et restrictions d'activités), les données relatives à sa santé, santé mentale et recours aux soins, les différentes formes d'aides techniques, financières et humaines mises en place, notamment par l'entourage, son parcours dans l'Aide sociale à l'enfance, sa situation familiale (existence de détenteurs de l'autorité parentale ou d'une tutelle, lieu de vie des parents, leur situation d'emploi, la fratrie), sa scolarité, ses loisirs, ses relations avec sa famille et /ou son entourage ainsi que les discriminations ou maltraitements ressenties.

Les données d'identification recueillies concernant les parents ou les titulaires de l'autorité parentale sont leur nom, prénoms, tranche d'âge et adresse postale. Leurs noms, prénoms et adresse postale ont pour seule utilité d'envoyer le courrier d'information. Ces données d'identification (en dehors de la classe d'âge) seront détruites au plus tard à la fin de la collecte.

Les données recueillies sur les professionnels référents directement auprès des professionnels référents sont le sexe, l'âge (par tranches) et la fonction principale dans la structure d'accueil.

Les données identifiantes sont traitées par IPSOS, sous-traitant de la DREES qui a été habilité par le Comité du secret statistique. Ces données seront conservées par IPSOS jusqu'à un an après la fin de la collecte.

Les réponses aux questionnaires ainsi que les données pseudonymisées obtenues par appariement avec des données du Système national des données de santé (SNDS), de l'état civil ou d'autres données administratives disponibles seront conservées par la DREES pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée, dans les conditions prévues par le code du patrimoine.

Les données collectées pourront être réutilisées ultérieurement dans le cadre de traitements à finalité statistique ou de recherche scientifique ou historique. Plus d'informations sur cette enquête et sur les modalités de traitement des données sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-dispositif-denquetesautonomie-2021-2025> .

Les personnes enquêtées ou leurs représentants légaux, peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, un droit de rectification de leurs données, un droit de limitation du traitement et un droit d'opposition au traitement pendant la période de conservation des données d'identification.

Lorsque la personne enquêtée est un mineur de 15 ans ou plus, celui-ci peut refuser que le ou les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale puissent avoir connaissance de ses réponses. Dans ce cas, il doit pouvoir répondre seul.

Les droits des personnes concernées par cette enquête peuvent être exercés auprès de la DREES, en précisant le code ATNM-PE de l'enquête, par courriel, en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr ou à l'adresse suivante : Correspondante RGPD de la DPD des ministères sociaux pour la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris.

Les personnes concernées peuvent également, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr)

Informations juridiques pour les 9 jeunes concernés par le seul questionnaire VQS-Données de cadrage

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (Visa n°2024X071SA du Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2024– Arrêté en date du 26/09/2024.)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est responsable du traitement de données mis en œuvre dans le cadre de cette enquête sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu du e) du 1. de l'article 6 du RGPD.

Les données recueillies concernant le jeune, ou l'enfant, sont : son prénom, son sexe, sa date de naissance, sa santé générale, ses limitations fonctionnelles, la reconnaissance administrative d'un handicap, le bénéfice d'une aide humaine en raison d'un handicap et son parcours dans l'Aide sociale à l'enfance.

Les données identifiantes sont traitées par IPSOS, sous-traitant de la DREES qui a été habilité par le Comité du secret statistique. Ces données seront conservées par IPSOS jusqu'à un an après la fin de la collecte.

Les réponses aux questionnaires seront conservées par la DREES pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée, dans les conditions prévues par le code du patrimoine.

Les données collectées pourront être réutilisées ultérieurement dans le cadre de traitements à finalité statistique ou de recherche scientifique ou historique. Plus d'informations sur cette enquête et sur les modalités de traitement des données sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-dispositif-denquetesautonomie-2021-2025>

Les personnes enquêtées ou leurs représentants légaux, peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, un droit de rectification de leurs données, un droit de limitation du traitement et un droit d'opposition au traitement pendant la période de conservation des données d'identification.

Les droits des personnes concernées par cette enquête peuvent être exercés auprès de la DREES, en précisant le code ATNM-PE de l'enquête, par courriel, en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr ou à l'adresse suivante : Correspondante RGPD de la DPD des ministères sociaux pour la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris.

Les personnes concernées peuvent également, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).